

Opérateur de chantier

1^{er} Recyclage à 6 mois (OC2) – Amiante Sous-section 3*



2 JOURS – 14 heures

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

98% DE RÉUSSITE**

OBJECTIFS

Sous la responsabilité de l'encadrement de chantier :

- **Prendre conscience** des risques liés à l'amiante.
- **Savoir entretenir et utiliser** les équipements de protection individuelle et collective.
- **D'appliquer** les mesures de prévention en appliquant les procédures de réalisation des chantiers d'amiante.
- **De s'informer.**

POUR QUI ?

- **Ouvriers et compagnons** titulaires d'une attestation de compétence de formation initiale préalable de moins de 6 mois.
- **Être âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat à durée indéterminée.**

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de 2 ans.
- Maîtriser le français (lecture, écriture).

CONTENUS

- Être acteur de la prévention
 - Connaître le risque amiante
 - Connaître les exigences de la réglementation
 - Connaître et appliquer les mesures de prévention
- Participer à la démarche prévention de l'entreprise
 - Signaler les situations dangereuses, en informer la hiérarchie
 - Savoir réagir face à une situation inhabituelle
 - Participer à l'amélioration des conditions de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> **Évaluation théorique** : 10 mn sous forme de QCM.

> **Évaluation pratique de 10 min** : en continu à partir d'un entretien oral du stagiaire.

Si évaluation positive : délivrance d'une attestation de compétence et d'un certificat FORPREV.

Si évaluation négative : délivrance d'une attestation de participation.

TARIF INTER : 535,50 €. HT

PROCHAINE SESSION :

Reportez-vous au planning des sessions

RECYCLAGE

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

* Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** Taux de réussite constaté sur la période 2022



SIRET : 784 617 391 00015 - NAF 8559 B - TVA FR36784617391 - Déclaration Activité : 11 75 00 337 75

Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2024

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr

Opérateur de chantier

1^{er} Recyclage à 6 mois (OC2) – Amiante Sous-section 3*



2 JOURS – 14 heures

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

98% DE RÉUSSITE**

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Tout stagiaire doit obligatoirement être muni :

- De ses vêtements de travail,
- De ses chaussures de sécurité.

En l'absence de ces équipements de protection individuelle, le stagiaire ne sera pas admis à suivre la formation

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et technologiques
- Présentation et manipulation des matériels et outillages
- Mise en situation du stagiaire sur un chantier fictif permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (port des EPI, mise en œuvre des modes opératoires, travail en zone confinée...)
- Ordinateur, vidéoprojecteur, film

PROFIL DES INTERVENANTS

- Support de cours
- Exercices pratiques
- Plans de chantier
- Chantier fictif
- Plateforme de travail certifiée CERTIBAT
- Formateurs certifiés INRS, HSE119

* Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** Taux de réussite constaté sur la période 2022



SIRET : 784 617 391 00015 - NAF 8559 B - TVA FR36784617391 - Déclaration Activité : 11 75 00 337 75

Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2024

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr